

# Mémo tri des déchets

## LA DÉCHETTERIE À VOTRE SERVICE

Chaque mois, une collecte de déchets est organisée à la place du Silo à sel à Glovelier.

Les types de déchets collectés sont :

- le papier et le carton (non triés) ;
- la ferraille (objets métalliques) ;
- le sagex blanc ;
- les appareils électriques et électroniques ;
- les déchets inertes (petites quantités) ;
- les cendres de bois.



### Déchets inertes

Maximum 20 lt/personne hors déchets de construction.

Tout volume ou quantité plus conséquent doit être éliminé par l'intermédiaire du SEOD à Boécourt selon le tarif en vigueur.

## LE RAMASSAGE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 lt** officiel ;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure de 50x50x50cm ;
- qui ne contiennent **pas de parties métalliques**.

Ils sont à disposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec l'administration communale ou avec une entreprise privée.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.

### Ne seront pas collectés :

- les déchets de **construction** et de **déconstruction** ;
- tout objet comportant des parties métalliques ;
- les appareils électroménagers et électroniques ;
- les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles ;
- les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessives.



Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.